arrivait à hauteur de la « Planche-Trouée », un gamin quitta brusquement le trottoir. Il fut happé par le convoi et disparut sous la voiture ;

Fort heureusement, le mécanicien, M. Agache parvint à bloquer sa voiture qui stoppa quasi sur place.

On se précipita au secours de l'enfant, que l'on trouva sur le dos, sans blessure apparente.

M. le docteur Carré, pourtant, le visita, et ne releva en effet que de légères contusions à la figure et à un pied. Seulement, l'enfant, le petit Léon Vandermissen, 7 ans, 27, rue de Condé, se trouvait sous le coup d'une forte commotion cérébrale qui nécessita son transport à l'hôpital, où M. le docteur Dubois lui donna des soins.

On espère que le petit garçon se tirera à bon compte de cet accident qui aurait pu lui être fatal.

M. Wattel, commissaire de police de permanence, a ouvert l'enquête d'usage.

UNE OUVRIÈRE VOLAIT DE LA LAINE A L'USINE. — Mme Suzanne Clarisse, cafetière, 36, rue de Tourcoing, dont il a été fait mention dans l'information parue hier, sous ce titre, nous prie de dire qu'elle n'a jamais acheté de la laine à l'ouvrière inculpée de vol.

A L'INSTITUT PROFESSIONNEL ROUBAISIEN. — Dimanche 17, à 16 h., aura lieu en la salle des fêtes de l'Institut professionnel roubaisien, 22, rue de la Paix, une séance récréative au profit des prisonniers. La troupe théâtrale R. Fréjan y interprétera : « Dolly », comédie en 3 actes, de Noël France, et « Marions-Nous », comédie en un acte. Prix des places : 10 fr. et 6 fr. La location est ouverte au Café Pandore, rue Pauvrée, à Roubaix.

UNIONS DES FAMILLES NOMBREUSES (Clôture de la distribution de tissus). — Les adhérents des sections de Roubaix et environs à qui une coupe a été attribuée et qui n'ont pas encore été servis (notamment en serge marine, qualité 88) sont priés de se présenter au Bon Marché, 19, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, lundi et mardi 11 et 12, de 14 h. à 17 h. 30. Se munir de la carte rouge U.F.N., de monnaie et de l'emballage nécessaire. Passé mardi soir, les coupes qui n'auront pas été retirées ne pourront plus être réclamées. La liste des adhérents pour lesquels une coupe est préparée, a été envoyée au Comité de chaque section, où on pourra la consulter.

UN VÉLO DISPARAIT... — M. André Honoré, chaudronnier, 41, rue du Nouveau-Monde, avait déposé son vélo dans le hall de la mairie, samedi, vers 11 h. 15. Quand il sortit, le vélo n'était plus là...

...AINSI QUE DES ROUES DE BICYCLETTES. — M. Louis Leclercq, industriel, 50, rue Claude-Lorrain, avait deux roues de vélo dans son garage. Les roues tentèrent un amateur... qui les enleva avec discrétion et célérité.

— La même mésaventure est survenue à M. Gaston Banchet, mécanicien, 268, rue des Arts, qui, lui, eut deux roues de vélo-moteur enlevées dans la cour de son habitation.

DES BRAVES ENFANTS. — Les jeunes Ginette Bellier, rue Saint-Louis, cours Lebreux, 3, Monique Vandecandelaere, 268, Grande-Rue, et Micheline Willems, 13, boulevard de Metz, ont trouvé samedi, boulevard de Strasbourg, une petite somme d'argent qu'elles ont remise aussitôt à la police. Toutes nos félicitations aux braves fillettes.

CROIX

Les communions solennelles à Saint-Martin

Dimanche, en l'église Saint-Martin, s'est déroulée la cérémonie des communions solennelles.

Quatre-vingt-quatre enfants, — quarante-deux garçons et quarante-deux filles — s'approchèrent de la sainte table au cours de la messe de 7 h. 15. Ils assistèrent ensuite à 10 h., à la grand'messe solennelle dont les chants furent interprété par la schola grégorienne et la chorale Sainte-Cécile, sous la direction de M. Fernand Cuvelier.

Le sermon fut prononcé par le R.P. De La Gorce, des Oblats de Marie-Immaculée, qui avait préparé les enfants à cette inoubliable cérémonie.

Ces après-midi, à 16 h., les communiants assisteront aux vêpres solennelles qui seront suivies de la rénovation de vœux du baptême.

Deux arrestations pour trafic de viande

M. Mathan, commissaire de police, était informé tout dernièrement que Pierre Dupuis, 21 ans, ouvrier teinturier, domicilié rue des Pilons, baraquement 4, et André Vandorre, 20 ans, monteur en fer, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue Raymond-Derain, devaient se livrer au commerce illicite de la viande.

Une perquisition effectuée au domicile du premier permit de découvrir onze kilos de viande de porc. Les deux ravitailleurs, interrogés par M. Mathan et M. De Keyser, secrétaire, reconnurent que cette marchandise avait été achetée dans une ferme des environs de Saint-Omer à raison de 60 francs le kilo.

Cette viande étant certainement destinée au marché noir, ils ont été arrêtés et conduits samedi après-midi au parquet de Lille, sous l'inculpation de création de commerce sans autorisation, hausse illicite et infraction à la loi sur le ravitaillement.

La viande a été saisie et dirigée sur le centre d'abatage.

VESTIAIRE DU SECOURS NATIONAL. — Permanence lundi 11, de 14 h. 30 à 17 h., 139, boulevard Zola.

LES COLIS AUX PRISONNIERS. — Les familles en possession d'une étiquette-adresse et n'ayant pas touché les colis 11 et 12 peuvent se présenter lundi 11, au local du ravitaillement munies de l'étiquette, de la carte de colis et de l'emballage nécessaire. Lettres A à L : de 8 h. 30 à 11 h. 30 ; lettres M à Z : de 13 h. 30 à 17 h.

LES VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES, bénéficiaires de la retraite des vieux travailleurs, doivent se présenter à la mairie, bureau de l'assistance, munis de leur carte grise d'assistés, dès qu'ils auront reçu le premier trimestre d'arrérages de leur retraite.

WASQUEHAL

BUREAUX DE LA MAIRIE, fermés lundi 11, après-midi.

SECOURS NATIONAL. — Permanence mardi 12 et vendredi 15, de 10 h. à 11 h., 1, place Gambetta, et 2, rue Rosa-Bonheur.

FAMILLE DU PRISONNIER. — Permanence mercredi 13, de 18 h. à 19 h., au Centre social, 1, place Gambetta.

RECETTE MUNICIPALE, rue Perrer, ouverte mardi 12 et vendredi 13, de 9 h. à midi, pour le paiement des allocations aux vieillards, aux futurs mères, etc...

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Mercredi 13, à 15 h., salle des fêtes, rue de Roubaix.

LE PERCEPTEUR sera salle des fêtes, rue Jean-Macé, mercredi 13, de 14 h. à 16 heures.

UNE COTE FRACTURÉE. — Par suite du déclenchement brutal d'un appareil à acétylène, M. René Schweitzer, 43 ans, électricien, demeurant 5, rue Jean-Macé, qui était occupé chez M. Broudehoux rue du Haut-Vinage, a été blessé à la poitrine.

M. le docteur Butin, appelé pour donner des soins au blessé, releva une fracture d'une côte.

M. Schweitzer devra observer un repos d'un mois.

MAITRISE SAINT-NICOLAS. — Répétition générale mardi, à 20 h., à l'église.

SUPPLÉMENT D'HUILE POUR MALADES. — Les bénéficiaires de suppléments d'huile pour malades doivent se présenter exclusivement lundi 11, de 8 h. 30 à 11 h. 30, au bureau de ravitaillement, rue Jean-Macé, pour recevoir le supplément qui leur revient.

LES VIEILLARDS ASSISTÉS A DOMICILE, ayant reçu leur premier mandat de la retraite aux vieux travailleurs, doivent obligatoirement le signaler à la mairie, 3me guichet, en rapportant leur carte grise d'assisté, ces deux secours ne pouvant se cumuler.

WATTRELOS

Le prochain colis du Comité d'aide aux prisonniers

Le comité a décidé d'expédier son onzième colis aux prisonniers dans le courant de ce mois.

La remise des étiquettes se fera à partir du lundi 18 suivant un horaire qui sera publié sous quelques jours et affiché dans les boulangeries et débits de tabacs.

Ce colis dont le prix a été fixé à 35 frs (emballage compris) comprendra : deux paquets de biscuits (pain de guerre); deux paquets de biscuits; une boite de bœuf en conserve; deux plaques de chocolat; un paquet de sucre blanc en morceaux; un paquet de tabac et trois paquets de cigarettes.

En raison de l'importance du colis, les familles ne pourront y ajouter que des suppléments de peu de volume tels que cigarettes, savonnettes, photos, etc...

Celles qui apporteraient des denrées ou objets ne pouvant être insérés dans la boite du Comité auraient à verser un supplément de 5 frs pour un deuxième emballage.

SYNDIQUES LIBRES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL. — Pour les bénéficiaires d'une rente d'au moins 20 %, calculée sur un salaire de base inférieur à 15.000 francs, permanence 38, rue Saint-Joseph, mardi, de 17 h. 30 à 18 h. 30 pour tous renseignements concernant la majoration de rentes.

CYCLISTE EN DÉFAUT. — M. Lucien Delcroix, 21 ans, employé, demeurant à Herseaux (B.), rue Traversière, 58, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir circulé à bicyclette sur le trottoir, contour Saint-Liévin.

PAIEMENT DES SECOURS au bureau d'assistance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, vendredi 15, de 9 h. à 11 h. Se munir de la carte d'identité.

DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX, rue des Prés. — Séance de consultation, mardi 12, à 9 h. (Dr Montaigne).

ASSISTANCE A LA FAMILLE. — La loi du 3 février 1942 a apporté d'importantes modifications dans l'application de l'assistance à la famille.

Les familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour élever leurs enfants sont invitées à se présenter au bureau d'assistance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, où tous renseignements leur seront donnés en vue de l'établissement éventuel d'un dossier. Les familles précédemment exclues de l'assistance par les anciennes interdictions de cumul sont invitées à se présenter dans leur intérêt avant le 31 mai. Se munir du livret de famille.

PRISONNIERS DE GUERRE. — Les familles des prisonniers de guerre, nés en 1900, 1901, 1902, 1903, ayant été internés civils au cours de la guerre 1914-1918, sont priées de se présenter jusqu'au mercredi 13, à 18 h., dernier délai, à la mairie, bureau des renseignements, deuxième porte à droite, munis du livret de famille et d'une carte ou lettre récente du prisonnier.

LANNOY

Deux mille francs pour les prisonniers

Le Comité d'entr'aide aux prisonniers nous prie de remercier en son nom M. l'abbé Duquesne, vicaire de la paroisse qui vient de lui remettre la somme de 2.000 frs, produit de la séance qu'il avait organisée pour dimanche dernier, en la salle du patronage.

Ses remerciements vont aussi à toutes les personnes qui ont aidé M. le vicaire, ainsi qu'aux artistes qui ont interprété avec beaucoup de sentiment l'œuvre de M. Jean Sarment : « Les plus beaux yeux du monde ».

LES FAMILLES DES PRISONNIERS DE GUERRE ayant été internés civils durant la guerre de 1914-1918, sont invités à se présenter à la mairie avant le mercredi 13 mai, à 16 h.

LYS

Le Conseil municipal rejette la requête de la ville de Lannoy et demande le maintien du statu quo territorial

Au cours de la réunion qu'il a tenue, samedi soir, à la mairie, le conseil municipal de Lys, sous la présidence de M. Adolphe Lorthioir, maire, a rejeté à l'unanimité la demande de la ville de Lannoy, tendant à obtenir de l'autorité supérieure le rattachement d'une partie du territoire de Lys.

Nous avons relaté en détail, dans de précédents articles, de quoi il s'agissait. Après avoir exposé les arguments que Lannoy faisait valoir à l'appui de sa demande, nous publions ci-dessous les passages essentiels du rapport établi par les commissions municipales de Lys en réponse à la requête de Lannoy et que le conseil a adopté à l'unanimité.

Précisons que les lignes qui suivent relatives à cette question sont tirées d'un document qui nous a été communiqué par l'administration municipale de Lys.

« Les commissions prennent acte de la demande d'annexion d'une partie du territoire par Lannoy, mais regrettent que l'administration municipale de cette ville n'ait pas cru devoir consulter préalablement les communes intéressées et saisir de la question l'autorité de tutelle. Aucune réunion publique n'a eu lieu avant cette transmission.

» En conséquence, les commissions municipales déclarent que la demande appelle les remarques suivantes :

Au point de vue scolaire

» L'effectif scolaire est très restreint à Lannoy ; le chiffre donné de 396 élèves représente l'effectif total des cours primaires et complémentaires et englobe aussi le nombre d'enfants qui fréquentent l'école privée située sur Hem (externat Saint-Charles). Il est commun que des enfants des quartiers plus rapprochés fréquentent une école voisine. Le fait se représente à Lys aussi et, particulièrement, dans les écoles maternelles où de jeunes enfants des villes voisines y sont inscrits (Roubaix par exemple). Les enfants des quartiers de la rue de Lannoy peuvent utiliser une rue récemment mise en état, munie de bons trottoirs et éclairée l'hiver qui est plus convenable aussi au point de vue sécurité, que les artères qui mènent aux écoles du chef-lieu de canton.

Au point de vue administratif

L'administration lannoyenne se déclare dans l'impossibilité d'étendre ses services municipaux. Cette administration possède comme hôtel de ville le plus bel immeuble du canton : immeuble moderne et spacieux, mais où les services propres de la mairie, secrétariat, bureau du ravitaillement, etc., ne trouvent leur place que dans un local annexe autrefois attribué au service de l'octroi, tandis qu'en dehors du prétoire de la justice de paix, d'autres salles qui font partie de l'immeuble principal ne servent pas aux services administratifs et sont loués à l'usage de café-restaurant. Les cours et dépendances, où un service d'incendie trouverait sa place, étaient, avant les hostilités, mises à la disposition de particuliers comme garages d'autos. Cependant quelques légères modifications feraient de l'hôtel de ville de Lannoy l'immeuble communal le plus envié.

» La commune de Lys s'étonne que Lannoy se plaigne de l'exiguïté de son territoire, alors qu'il y a environ 20 ans elle avait la possibilité d'acquérir, dans d'excellentes conditions, plusieurs hectares situés en bordure de son territoire et qui lui auraient permis d'implanter toutes les installations qu'elle aurait voulues : parc des sports, jardin public, salles des bains, établissements municipaux, etc...

» Alors que la commune de Lys a réalisé la plupart de ces installations, n'est-il pas paradoxal que l'administration de Lannoy ne soit pas responsable du manque de clairvoyance qu'elle a manifesté à cette époque ?

» La partie du territoire sur Lys, dont Lannoy demande le rattachement, est entièrement bâtie. Elle comprend près de 400 maisons, 7 usines et compte environ 1.200 habitants. Elle possède différents immeubles de rapports ; on y compte 13 rues en bon état, un réseau d'éclairage au gaz et à l'électricité, un réseau d'eau potable, et la ville s'impose chaque année 37 centimes additionnels pour couvrir les annuités de l'emprunt contracté à cet effet. Elle supporte en plus les charges du syndicat. Le réseau d'eau est intercommunal entre Leers, Hem et Lys, il a été établi aux frais de ces communes.

» La voie d'accès au cimetière, dénommée sur Lys rue de Metz, est praticable ; elle est tout à fait défectueuse dans la partie mitoyenne entre Lannoy et Hem, où l'entretien n'incombe pas à Lys.

» Le mémoire de Lannoy fait ressortir les difficultés qui se seraient produites pour l'entretien de la partie mitoyenne avec Hem et Lys. Il serait peut-être intéressant de connaître d'où provenaient les difficultés et, en particulier, d'examiner les dépenses de travaux de viabilité effectués par la commune de Lannoy depuis la guerre mondiale de 1914. Le registre des délibérations de notre ville ne mentionne aucune trace de litige à ce sujet. La commune de Lys a toujours été des plus bienveillantes vis-à-vis de la ville de Lannoy ; la preuve pourrait en être faite par les charges que la commune supporte en recevant toutes les eaux résiduaires de Lannoy, lesquelles ne subissent aucun traitement d'épuration, alors qu'il est toléré en cette ville que certains immeubles effectuent le tout-à-l'égout.

» La ville de Lys a, depuis vingt ans, toujours porté au premier plan la question d'hygiène et d'urbanisme ; elle a effectué de grands travaux d'amélioration dans la partie du territoire convoitée : remaniement des pavages rues Salengro, de Metz, de Bapaume, Faidherbe, pavement des rues Rabelais, Meunier, Berthelot, chaussées nouvelles en béton rue de Mulhouse, etc... Pour ce faire, elle a consenti les sacrifices nécessaires et supporte encore actuellement l'imposition de 96 centimes pour trois importants emprunts qui ont servi en partie au paiement de ces travaux.

Observations générales

« Enfin, les nouvelles limites proposées rendent mitoyennes toute une série d'artères, les difficultés signalées déjà ne feront donc que croître. Sur ces artères mitoyennes, comment serait assuré le service de police de la circulation et de police générale ; les services d'ébouage, les charges de service d'incendie (bouches d'incendie etc.), la distribution publique d'eau potable ? A ce dernier sujet, en fin de concession, à qui appartiendra le réseau alors que la convention passée avec la Société industrielle de distribution prévoit le retour des installations à la commune ? Comment réglera-t-on le retour des réseaux d'électricité alors que ceux-ci doivent aussi en fin de concession revenir aux communes ?

D'autres questions de ce genre pourraient être envisagées mais les quelques points ci-dessus font suffisamment ressortir que la demande de la ville de Lannoy a été présentée sans aucune étude préalable, et sans envisager les répercussions financières qui en découleraient. Un projet de modifications aussi important n'aurait pas dû être présenté d'une façon aussi légère, il semble basé sur des considérations complètement étrangères aux intérêts réels des habitants des deux agglomérations.

Conclusions

« La commune de Lys, amie de l'ordre, qui a une existence légale depuis 1789 ne peut accepter les propositions de l'administration lannoyenne.

« Considérant que les arguments présentés ne sont pas justifiés,

« Considérant que d'une enquête sommaire près des habitants, il résulte que le projet présenté ne semble obtenir aucun accueil favorable ;

« Attendu que l'annexion demandée léserait considérablement les intéressés de notre laborieuse commune qui poursuit chaque jour son programme d'embellissement et d'extension : qu'elle supprimerait une importante source de revenus qui peut être chiffrée au quart des recettes ordinaires communales, et laisserait une lourde charge pour le reste des habitants, car la vitalité du centre civique serait gravement compromise.

« Qu'il serait inadmissible qu'au moment où les autorités françaises font de louables efforts pour l'unité nationale une discorde vienne troubler l'autonomie de nos deux communes et apporter une perturbation dans le développement normal de notre cité.

« Que les 400 Lyssois absents de notre ville, retenus en captivité ou loin de leurs foyers, jugeraient très sévèrement nos actes si le Conseil municipal ne rejetait pas cette demande et ne protestait pas avec la dernière énergie contre les prétentions injustifiées de l'administration de Lannoy ».

Après la lecture de ce rapport, le Conseil a décidé à l'unanimité, le rejet de la requête de la ville de Lannoy et a demandé le maintien du statu quo territorial.

La suite de l'ordre du jour

L'assemblée a ensuite procédé à l'examen des autres questions figurant à l'ordre du jour :

— Le règlement du cimetière a été modifié, notamment en ce qui concerne le tarif des concessions, les droits d'ouverture des fosses, d'exhumation, la redevance pour le caveau d'attente, etc., qui subissent des hausses sensibles.

L'assemblée s'est rangée à l'avis du maire qui proposait d'introduire dans le règlement une clause spécifiant qu'aucune concession ne pourra plus être accordée avant le décès des personnes pour lesquelles elle est demandée. Cette modification entre immédiatement en vigueur.

— Le Conseil vote un crédit de 3.000 francs pour la réfection du Calvaire situé face à l'allée centrale du cimetière et qui avait été endommagé en mai 1940.

— En vue de l'organisation de la fête des mères une commission est constituée avec la participation de MM. Charles Gouble, délégué local du Secours national ; Alphonse Dubus, représentant les familles nombreuses ; Louis Wagnon, représentant la « Famille du prisonnier » et les membres de la commissions administrative du bureau de bienfaisance.

— Le directeur du patronage Saint-Augustin, de Lannoy, avait demandé à l'administration municipale d'envisager la possibilité de mettre, à certains jours, à la disposition des enfants du patronage, le terrain de sports de la rue du Colisée.

Le Conseil a estimé ne pouvoir prendre cette demande en considération étant donné que le terrain est déjà journellement occupé par les élèves des écoles de Lys et qu'il le sera beaucoup plus encore lors des prochaines vacances.

— Enfin, une subvention exceptionnelle de 1500 francs est votée en faveur du sous-chef de la musique municipale chargé des cours de solfège et des répétitions.

Ce fut ensuite le huis clos au cours duquel furent examinées différentes demandes d'assistance.

LYS

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DE LYS ET DE LANNOY. — Les adhérents sont invités à consulter les affiches détaillées apposées dans les boulangeries.

HEM

Le Conseil municipal d'Hem rejette la requête de Lannoy

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche à 10 h. à la mairie, sous la présidence de M. Jules Delesalle, maire.

La principale question inscrite à l'ordre du jour avait trait aux parties du territoire d'Hem dont Lannoy a demandé l'annexion.

Le Conseil, à l'unanimité, a rejeté l'idée émise par la ville de Lannoy.

Nous publierons demain les arguments que fait valoir l'administration municipale d'Hem pour justifier sa décision.

CONSULTATION DES NOURRISSONS mardi 12, à 15 h., au petit dispensaire, rue Victor-Hugo.

LEERS

UNE PLAINTE POUR COUPS a été déposée à la gendarmerie de Wattrelos par Mme Paul Nys, née Laurence Joveneau, 32 ans, domiciliée rue Michelet, 12, contre son mari, qui, déclare-t-elle, lui aurait porté de violents coups à la figure et sur le corps. Un apport médical a été établi par M. le docteur Lecouffe.

VACCINATION ET REVACCINATION GRATUITES à l'école des filles, rue de la Mairie, le jeudi 21, à 16 h. Constatation des résultats le jeudi 28, à 16 h.

UNION BELGE. — Prière aux membres d'assister aux funérailles de M. Pierre Marquette, membre de la société, en l'église de Leers, lundi 11, à 9 h. Réunion à l'église.

TICKETS DE SURALIMENTATION. — Prière aux bénéficiaires, ayant remis un certificat du docteur Lafaye, de se présenter à la mairie pour retirer les tickets supplémentaires d'huile.

TOURCOING

LUNDI 11 MAI :

Hôtel de Ville : 9 à 12 h.; 14 à 17 h.
C. d'Epargne : 9 h. 30 à 11 h. 30.
Bib. communale : fermée.
Bib. populaire : 9 à 11 h. 30 ; 14 à 17 h. 30.
Consulat belge : 9 à 12 h.
Marché du Centre : 9 à 13 h.
Famille du Soldat : 9 à 11 h. 30 ; 14 à 17 h. 30.
Maison de la Famille : 9 à 12 h. ; 14 à 17 h.
Chambre de commerce : 9 à 11 h. 30 ; 14 à 17 h.

La quinzaine de propagande de la Croix-Rouge française

Pour qu'il puisse continuer sa tâche, le Comité local fait appel aux Tourquennois

Plusieurs fois, nous avons souligné le rôle bienfaisant et l'activité sociale du comité de la Croix-Rouge française de Tourcoing, que préside, avec tant de dévouement, M. Alphonse Motte-Dhalluin. Dans le rapport que publiait, à la fin de l'an dernier Mlle Trentesaux, directrice de l'œuvre du colis aux prisonniers, et dont nous avons publié de larges extraits, nous avons fait ressortir les mérites principaux de ces dames, qui consacrent bénévolement leur temps à soulager partout les détresses sous toutes leurs formes. C'était, hier, au front, les secours prodigués aux blessés ; puis ce fut l'aide aux réfugiés. Aujourd'hui, une tâche immense est encore offerte à ces dames, qui donnent à l'œuvre du colis aux prisonniers le meilleur d'elles-mêmes. Nous avons publié des chiffres pour l'année dernière ; très prochainement, nous établirons une statistique de l'activité de l'œuvre du colis pour les quatre premiers mois de l'année. Les chiffres ont leur éloquence et il n'est rien de tel pour faire comprendre la somme de dévouement et de travail que ces dames et ces jeunes filles réalisent en silence.

Mais l'œuvre du colis n'est qu'un aspect de l'activité actuelle de la Croix-Rouge française. Nous donnons d'autre part l'horaire des trois prochains départs d'enfants de notre ville, qui vont aller refaire leurs forces et leur santé dans le Midi de la France. Sans doute, tout le monde sait que cette initiative généreuse est due à notre compatriote, M. Delescluse, de Roubaix ; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que toute cette organisation se trouve pratiquement entre les mains des comités de la Croix-Rouge des villes du Midi : Avignon et Orange, plus particulièrement, qui, sous l'active impulsion de M. Dauvergne, président du comité d'Avignon, a pris en charge tous les frais de déplacement et de séjour de ces colonies d'enfants du Nord.

Le dispensaire d'hygiène qui fonctionne d'une manière si admirable au siège du comité de Tourcoing, rue du Tilleul, a, lui aussi, sa part d'activité. Ceux qui sont les bénéficiaires des soins que leur prodiguent les infirmières savent avec quel tact, avec quelle délicatesse, ces dames remplissent leur mission. Nous pourrions encore ajouter les cours d'hygiène dans les écoles ; les postes de secours, qui sont autant de formes sous lesquelles la Croix-Rouge française étend son action bienfaisante.

En retour de tant de dévouement, la Croix-Rouge française ne demande pas de gros sacrifices. Ce à quoi elle tient le plus, c'est à la sympathie de nos concitoyens. Et devant tant d'efforts accomplis, ceux-ci ne voudront pas refuser à la Croix-Rouge française l'appui moral qu'elle sollicite. Dans quelques jours, une équipe de jeunes passera dans toutes les rues de Tourcoing et déposera chez vous une fiche d'adhésion à remplir. La cotisation annuelle est de dix francs. Personne ne voudra refuser son concours à l'œuvre de la Croix-Rouge française.

L.C.

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
(5, rue des Anges)
Semaine du 11 au 16 mai :
PAIEMENT DES RISTOURNES aux actions numéros 5.601 à 6.600 26053d

La messe solennelle de sainte Jeanne d'Arc

Dans toutes les paroisses de la ville, sainte Jeanne d'Arc a été fêtée dimanche matin. En l'église Saint-Christophe, la messe de 11 h 30 fut suivie par une très nombreuse assistance qui a tenu à profiter de cette circonstance pour rendre hommage à nos glorieux disparus et prier pour nos prisonniers.

Les autorités de la ville avaient pris place dans le chœur. Autour de M. Léon Marescaux, maire, nous avons remarqué des membres de l'administration et du conseil municipal : MM. Tarel, conseiller d'arrondissement ; Thaune, consul de Belgique ; Joire, président, et les membres de la Chambre de commerce ; Beuque, président, et les membres du tribunal de commerce ; Alphonse Motte-Dhalluin, délégué, et les membres du comité local du Secours national, de la Croix-Rouge française et des mouvements familiaux, ainsi que des représentants des sociétés locales : anciens officiers, sous-officiers, mutilés, médaillés du travail, secours mutuels, Ligue ouvrière et J.O.C., les « Amis de Tourcoing », les membres des Fédérations catholiques et du comité d'érection de l'église Saint-Jeanne-d'Arc.

Les chœurs mixtes de la paroisse, sous la direction de MM. Paris et Dierickx, interprétèrent un programme musical de choix ; la quête fut faite pour la nouvelle église du quartier du Petit-Village.

Les noces d'or de M. et Mme Parmentier-Duterte

Le lundi de la Pentecôte, M. et Mme Georges Parmentier-Duterte, qui habitent rue de Gand, 168, célébreront leurs noces d'or. Originaire de Waereghem, où il est né en 1868, M. Georges Parmentier a toujours habité Tourcoing, car peu de temps après sa naissance, ses parents vinrent se fixer dans notre ville. M. Parmentier devait du reste obtenir plus tard sa naturalisation française.

Appartenant à une famille de dix-huit enfants, il dut, très jeune, travailler pour aider ses parents à subvenir aux besoins de ses frères et sœurs. Il exerça la profession de tapisseur pendant plus de trente ans aux établissements Wattel, rue de la Latte. En 1933, il reçut la médaille d'honneur du travail.

(Ph. J. de Rx)
M. ET Mme PARMENTIER-DUTERTE

Le 27 février 1892, M. Georges Parmentier épousait Mlle Maria Duterte, Tourquennoise d'origine. Héritiers des belles vertus familiales que leur avaient enseignées leurs parents, M. et Mme Parmentier-Duterte devinrent à leur tour chefs d'une famille de dix enfants. L'un d'eux a été blessé au cours de la présente guerre et un autre se trouve actuellement prisonnier en Allemagne.

A l'occasion de leur jubilé, M. et Mme Parmentier seront, le lundi de la Pentecôte, les hôtes de la municipalité tourquennoise. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Lundi matin, 35 enfants partiront pour Avignon, et le lendemain, un second contingent quittera notre ville pour Orange

Sous les auspices de la Croix-Rouge française, un deuxième départ pour Avignon est prévu pour lundi matin à 6 h. 37 en gare de Tourcoing. Trente-cinq enfants de notre ville seront, durant près de deux mois, les hôtes de la population d'Avignon, qui, sur l'initiative de M. Delescluse, de Roubaix, et avec le concours effectif du comité de la Croix-Rouge française d'Avignon, organisateur de la colonie, accueillera un groupe important d'enfants de notre région.

Les petits Tourquennois seront accompagnés par Mme Maes. A Paris, ils déjeuneront au centre d'accueil de la gare de Lyon, puis après quelques heures de détente, ils reprendront le train et arriveront à destination mardi dans la matinée.

Un second départ aura lieu mardi matin, à la même heure, pour Orange; les enfants seront accompagnés par Mme Germain Motte. Soulignons enfin qu'un troisième départ, pour Orange, est prévu pour le 20 mai. Les enfants qui seront affectés à ce troisième contingent rejoindront à Arras les colons de cette ville et seront placés sous la surveillance des dames du comité de la Croix-Rouge d'Arras.

Souhaitons que ce séjour au pays des fruits d'or fasse grand bien à ces tout-petits.

A la mémoire de M. le chanoine Mouquet

Le secrétariat des œuvres du Sacré-Cœur fera célébrer, le mercredi 13, à 9 h., en l'église Notre-Dame, une messe pour le repos de l'âme de M. le chanoine Mouquet, son dévoué et regretté directeur. Il y invite instamment toutes les familles intronisantes de la ville, qui tiendront à l'honneur de s'y faire représenter au moins par un de leurs membres.

Chez les « Intimes »

Les membres de la fanfare « Les Intimes » se sont réunis en leur siège sous la présidence de M. Jules Delbecque, qui retraça l'activité bienfaitrice de la société à l'égard de ses sociétaires prisonniers et de leurs familles.

Un nouveau don de cinquante fr. sera remis à chacun des membres prisonniers. D'autre part, pour maintenir le contact entre les sociétaires présents, les répétitions reprendront à partir du dimanche 10 mai, à 10 h. au siège, et seront consacrées à l'étude d'un nouveau programme.

Certificat d'aptitude professionnelle

Les examens des certificats d'aptitude professionnelle auront lieu à l'Institut Colbert, du 9 au 22 juin, pour toutes les spécialités de la mécanique, du textile et pour les professions commerciales : comptables, teneurs de livres, sténo-dactylo, traducteurs anglais, allemand.

Des examens spéciaux sont organisés pour imprimeurs, cordonniers, tailleurs et électriciens. Les candidats sont priés de se faire inscrire à la direction de l'Institut Colbert jusqu'au 1er juin. L'horaire des différents examens sera affiché à l'établissement à partir du 29 mai.

Les commandes de charbon

Secteur N° 5, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Samedi 16 mai : rue Ach.-Testelin, 132 à la fin et 133 à la fin, place A.-Thomas, rues de Berckem, de Metz, de Jemmappes, du Hainaut, Mirabeau, du Brésil, G.-Scalbert, Jules-Simon, du Gén.-Drouot, 206 à la fin et 215 à la fin, des 3-Pierres, 388 à la fin.

Lundi 18 : rues de Soissons, des Pyramides, de Laon, Montgolfier, de Beauvais, d'Angers, Linné, Ampère, Cam.-Desmoulins, de Mouscron, de la Frontière de la Marlière.

Mardi 19 : rues de Bourgogne, Lamartine, 301 à 341 et 256 à 302, de la Planche, d'Ypres, des Roitelets (pairs).

FAMILLE DU SOLDAT TOURQUENNOIS. — Les permanences de M. Herbaut, pour tous renseignements aux familles tourquennoises, auront lieu désormais le jeudi de 18 à 19 h. La semaine prochaine : permanence mercredi 13 mai, à la même heure.

UNE DE PLUS. — Mme Madeleine Dewitte, domiciliée à Lauwe (B.) a déposé plainte pour vol de sa bicyclette qu'elle avait laissée un instant à la porte d'une pâtisserie de la rue Carnot.

ON SÉVIT. — Dans la journée de samedi, la police a verbalisé contre cinq personnes pour défaut de balayage, et infraction au sens unique.

MOUVAUX

CYCLISTES ATTENTION... — M. Albéric Delem, 47 ans, chauffeur, demeurant 23, rue du Chêne-Houpline, à Tourcoing, qui circulait sur le trottoir de la rue de Tourcoing avec une bicyclette dépourvue de plaque d'identité, a fait l'objet d'un procès-verbal.

CONSULTATION DE NOURRISSONS mercredi 13, de 15 h. à 16 h., pour les mamans présentant leurs enfants au docteur Deldalle.

MARCQ-EN-BARŒUL

CARTE DE PRIORITÉ EN FAVEUR D'INVALIDES DU TRAVAIL. — Les intéressés peuvent s'adresser à la mairie, guichet 4.

CONSULTATION DE NOURRISSONS pour le quartier du Bourg, vendredi 15 mai, de 16 h. 30 à 17 h. 30, à l'école maternelle Mme Curie.

AU COLLÈGE DE MARCQ. — Le jeudi de l'Ascension, 14 mai, à 10 h., une grand'messe sera chantée pour les anciens professeurs et élèves défunts. Tous les anciens sont cordialement invités.

CHRONIQUE DES TIMBRES

De nouveaux timbres antituberculeux belges

Par arrêté en date du 18 avril 1942, du secrétaire général du ministère belge des communications, une série de timbres-poste antituberculeux représentant quelques savants belges du XVIe siècle, va paraître.

Cette série comporte les valeurs suivantes : 10 c. + 5 c. (Bolland) ; 35 c. + 5 c. (Vésale) ; 50 c. + 10 c. (Sténin) ; 60 c. + 10 c. (Van Helmont) : 1 fr. + 15 c. (Dodonée) ; 1 fr. 75 + 50 c. (Mercator) ; 3 fr. 25 + 3 fr. 25 (Ortélius) ; 5 fr + 5 fr. (Juste Lipse).

Ces valeurs seront mises en vente dans tous les bureaux de poste, du 15 mai au 30 juin 1942.

Les timbres antituberculeux « Savants belges » seront valables pour l'affranchissement jusqu'au 30 septembre 1943.

Une émission spéciale du Vatican

On annonce qu'à l'occasion du jubilé épiscopal du pape, le Vatican émettra probablement, le 14 mai, une série de timbres-poste spéciaux.

Dans les Balkans

Les amateurs de « timbres d'occupation » n'ont pas à se plaindre depuis quelques mois ; ils ne sont pas oubliés... Certaines séries sont même rarissimes et il n'est pas à la portée de chacun d'eux de pouvoir les acquérir. Les autorités italiennes d'occupation du Monténégro et de Corfou, en particulier, se sont distinguées dans ce genre d'émissions en surchargeant les anciens timbres de Yougoslavie et de Grèce tout d'abord, puis en surchargeant leurs propres timbres par la suite.

A titre documentaire, voici quelques-uns des tirages des timbres grecs surchargés « Corfu ». Comme on le verra, si ces chiffres sont bien réels, voilà des timbres qui figurent déjà parmi les très rares :

Série « Roi Georges de Grèce », 100 dr. (401 exemplaires) ; « Roi Constantin à cheval », 30 dr. (976 ex.); Poste aérienne 1935, 1 dr. (500 ex.), etc.

Au Monténégro, les timbres de Yougoslavie ont été surchargés « Governatorat del Montinegro — Valore in Lire ». La surcharge a été apposée sur les timbres de bienfaisance, de la Croix-Rouge et de la poste aérienne. Le tirage a été de 300 séries de bienfaisance, de 600 séries des timbres de la Croix-Rouge, et voici les chiffres indiqués pour les timbres de la poste aérienne : 50 fr. (4.000 ex.) ; 1 dr. (6.600 ex.) ; 2 dr. (6.400 ex.) ; 2 dr. 60 (3.000 ex.) ; 5 dr. (2.000 ex.) ; 10 dr. (2.000 ex.) ; 20 dr. (1.600 ex.) et 30 dr. (2.000 ex.).

En Bulgarie, par contre, les timbres du rattachement de la Macédoine ont eu tirage plus important. C'est ainsi que le 1 l., vert-gris, « Macédonienne en costume national », a été tiré à un million d'exemplaires ; le 2 l., rouge-orange, « Bulgare saluant le libre passage de la mer Egée », à deux millions ; le 2 l., rose-rouge, « Roi Boris et carte de la Bulgarie », à deux millions aussi ; le 4 l., brun-rouge, « Monastère de Poganows 1 », à 500.000 exemplaires, et le 7 l., bleu « Vue d'Achrida », à 300.000.

ACHAT
de timbres-poste et de collections
Théodore CHAMPION
13, rue Drouot - PARIS (9me). 21177

C. Couplet 162, r. de Lannoy, Rx Nouv., Vente, Achat.

L'EMPIRE réclame des Elites des Savants des Techniciens
26037

La Vie Sportive

BASKET-BALL

LE CHALLENGE DU NOMBRE DE LA VILLE DE TOURCOING

Les mardi 12 et mercredi 13 mai se dérouleront les éliminatoires du Challenge organisé par la Ville de Tourcoing au profit de ses œuvres de bienfaisance.

Onze clubs ont répondu à l'appel des organisateurs et 29 équipes se disputeront les trois objets d'art ainsi que les breloques offertes aux finalistes.

Si, dans la catégorie senior, l'équipe première de l'U.S.T. part favorite, elle devra néanmoins s'employer contre ses propres réserves et contre les « vieilles gloires » ustiennes; les autres places seront également très disputées, par la fougueuse J.A.T. — une des meilleures formations de l'Union de Flandres, — l'O.S.T., nos Sapeurs-Pompiers, etc...

En junior, la J.A.T. tenante du challenge, aura fort à faire, car elle sera suivie par un lot d'équipes de même force : l'U.S.T., l'O.S.T., la Saint-Michel.

Les jeunes cadets espoirs du basket nordiste se suivent eux aussi de très près.

Les parties se joueront sur les quatre terrains du stade du Chêne-Houpline. Coup d'envoi à 13 h. 45. Prix d'entrée: 2 frs.

HIPPISME

LES COURSES
Vendredi, à Maisons-Laffitte

Prix d'Auneuil. — 1er Galerie (A. Head); 2. Gayland (P. Beretti); 3. Tania Doll (L. Vaixelfisch); 4. New-York (P. Vilecourt). — Mutuel: 9.50, 7.50, 15.50. — Pari jumelé: 26 fr. 50.

Prix du Vexin. — 1er Col des Aravis (M. Girard); 2. Monigel (G. Earith); 3. Genola (L. Flavien); 4. Perdade (L. Parfait). — Mutuel: 11.50, 6.50, 12, 10.

Prix de Méru. — 1er Tristan (M. Macheta); 2. Senna Pod (M. H. Massiet); 3. Santa Marinella (Mouillefarine); 4. Toupet Bleu (M. Hovelacque). — Mutuel: 12.50, 6.50, 9, 19.50.

Prix de Liancourt. — 1er Polaestra (B. Guimard); 2. Beauty Spot (J. Babinot); 3. Bacchante (G. Cibard); 4. Tino (A. Rabbe). — Mutuel: 103. 26, 77, 34.

Prix de Béthune. — 1er Bonbon Fraise (M. Bonaventure); 2. Poisson d'Avril IV (R. Brion); 3. Flake (R. Haes); 4. Ramuntcho (R. Emery). — Mutuel: 11, 6, 15. — Pari jumelé: 75.

Prix de l'Amiénois. — 1er Gaucho (H. Gleizes); 2. Dryas (L. Vaixelfisch); 3. Adias (R. Gouraud); 4. Foudroyant (R. Bates). — Mutuel: 7, 6.50, 18. — Pari jumelé: 29 fr. 50.

Prix de Péronne. — 1er Mirka III (M. Hovelacque); 2. Zéphir (N. Chaintreuil). — Mutuel: 16, 7.50, 10. — Pari jumelé: 18 frs.

LES COURSES
Samedi, à Stockel

Prix Nessus (24.000 fr., 2.500 m.). — 1er Mouette (Kerchove Jr); 2. Sire de Framboisie (Hoogaert); 3. Leman (H. Denaigre). — Mutuel gagn.: 12.50, 8, 10.50. — Jumelé gagn.: 80 fr.

Prix de la Campine (10.000 fr., 1.000 mètres). — 1er L'Escarmouche (H. Denaigre); 2. Tabou (Kherchove Jr); 3. Tintin (G. Decroix). — Mutuel: 5.50, 5.50, 6. — Jumelé gagn.: 25 fr.

Prix des Ardennes (15.000 fr., 1.000 mètres). — 1er Great Ruel (H. Denaigre); 2. Cent Seize (Kerchove Jr); 3. Greswaudon (Recoulès). — Mutuel: 8.50, 5.50, 5.50. — Jumelé gagn.: 21 fr.

Prix du Borinage (18.000 frs., 1.800 mètres). — 1er Légende Flamande (J. Hoogaert); 2. Le Pourtanel (H. Denaigre); 3. Follichon (Vict. Brabant). — Mutuel: 10, 5.50, 5.50. — Jumelé gagn.: 18 frs; Jum. placés: 14, 25, 26.

Prix de la Fagne (18.000 fr., 1.400 mètres). — 1er Gentillesse (Kerchove Jr); 2. Gourmande (V. Flora); 3. Good Tale (H. Denaigre). — Mutuel: 12.80, 8, 8. — Jumelé gagn.: 64 fr.

Prix de la Hesbaye (15.000 fr., 2.700 mètres). — 1er Minabella (M. Wollanders); 2. Muscadin (Kerchove Jr); 3. Tifis (Van Oostende). — Mutuel: 13.50, 7, 7.50. — Jumelé gagn.: 69 frs.

Le « Double » Légende Flamande sur Minabella est de 32 fr. 50 par unité de 5 francs.

HALLUIN

Dans la police d'Etat

Nous apprenons avec plaisir que quatre jeunes Halluinois qui viennent de suivre les cours de l'Ecole de police de Lille, ont subi avec succès les examens de clôture de la première session à laquelle ils avaient été admis. Ce sont MM. Cyprien Nollet, Louis-Charles Walbrou, Adrien Lepoutre et André Vermeersch. Les deux premiers ont été nommés gardiens de la paix à Halluin, M. Adrien Lepoutre à Tourcoing et M. André Vermeersch à Roncq.

Nous adressons aux nouveaux promus nos vœux et nos félicitations.

A noter que cette première promotion à l'Ecole de police de Lille portera le nom de : « Promotion Wattremez », en souvenir de l'inspecteur Wattremez dont on se rappelle la fin tragique, victime du devoir.

Pour venir en aide aux veuves et orphelins de la guerre

L'Union olympique halluinoise organise pour le 14 mai, jour de l'Ascension, un match de football dont la recette sera intégralement versée à la « Maison de la famille » d'Halluin, pour les veuves et orphelins de la guerre 1939-1940.

Une commission spéciale sera chargée d'étudier les attributions à effectuer aux bénéficiaires.

Une première distribution sera faite à la « Maison de la famille », 4, rue de l'Eglise, les mardi 19 et mercredi 20 mai, de 9 h. à 12h. et de 14 h. à 18 heures.

FAMILLE DU PRISONNIER. — Lundi, permanence de 9 h. à midi, au siège, 42, rue Jean-Jaurès.

CONTROLE DES CHOMEURS au bureau de la rue Gustave-Desmettre : lundi et mercredi, de 14 h. à 15 h. et vendredi, de 10 h. à 11 h.

AVIS IMPORTANT AUX FAMILLES DE PRISONNIERS. — Des familles qui ont des prisonniers de guerre ayant été internés civils pendant la guerre 1914-1918 sont invitées à se faire inscrire d'urgence à la mairie et jusqu'au 13 mai au soir, au plus tard. Se munir d'une carte du prisonnier.

RONCQ

COIN DE TERRE HALLUINOIS (section de Roncq-Centre). — Lundi, de 18 h. 30 à 20 h., vente de perches à haricots, supplément de semences, pois et haricots, au Cercle, rue du Docteur-Galissot.

SERVICE DE RAVITAILLEMENT. — Distribution des bons d'achat pour pantoufles, espadrilles, galoches au bureau de ravitaillement 8, rue des Arts, mardi 12 et mercredi 13, de 10 h. à midi et de 16 h. à 18 h., aux personnes ayant déposé leur demande en avril. La distribution des bons d'achat pour vêtements se fera au même bureau, vendredi 15, de 10 h. à midi et de 16 h. à 18 h. — Distribution des feuilles de demandes, lundi 18, de 10 h. à midi et de 16 h. à 18 h. Ces feuilles dûment remplies devront être rentrées pour le samedi 23. Seules les demandes pour les articles suivants seront acceptées : vêtements, pantoufles, galoches, espadrilles, chaussures hommes.

LE PERCEPTEUR se tiendra à la disposition de la population, à la mairie, le lundi 11 mai, de 9 h. à 11 h. 30.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS D'ASSISTANCE. — A la recette municipale mardi 12, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h.

CONSULTATION DE NOURRISSONS mercredi 13 mai, à 15 h., au local habituel. Les mamans sont priées de se munir d'un bol et d'une cuiller.

LINSELLES

POINTAGE DES CHOMEURS lundi de 10 h. à 10 h. 15.

QUESNOY-SUR-DEULE

U. N. C. — Les membres sont priés d'assister aux funérailles de M. Désiré Descamps, qui auront lieu à Quesnoy, mardi 12, à 9 h. Rendez-vous au siège à 8 h. 45.

COMINES

AUX FAMILLES DES PRISONNIERS. — Les cartes de colis du prisonnier pourront être retirées à la mairie, lundi 11, de 14 h. 30 à 17 h. 30.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 10 mai 1942. — N° 40.

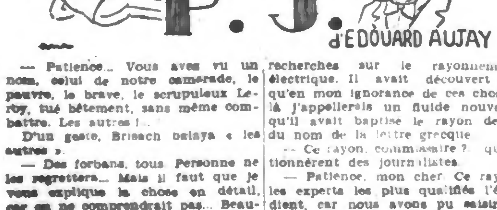

— Patience... Vous avez vu un nom, celui de notre camarade, le pauvre, le brave, le scrupuleux Leroy, tué bêtement, sans même combattre. Les autres !...

D'un geste, Brisach balaya « les autres ».

— Des forbans, tous. Personne ne les regrettera... Mais il faut que je vous explique la chose en détail, car on ne comprendrait pas... Beaufort, la première victime, était un garçon de valeur. Il avait fait d'excellentes études de sciences et avait pris la succession de son père à la tannerie. Et tout en conduisant fort … recherches sur le rayonnement électrique. Il avait découvert ce qu'en mon ignorance de ces choses-là j'appellerais un fluide nouveau, qu'il avait baptisé le rayon delta du nom de la lettre grecque.

— Ce rayon, commissaire ? questionnèrent des journalistes.

— Patience, mon cher. Ce rayon, les experts les plus qualifiés l'étudient, car nous avons pu saisir et des notes, et des plans, et deux appareils émetteurs. L'un de ces appareils, nous l'avons découvert dans une … où notre camarade Leroy a trouvé la … tout, croit-on, un rayon qui tue... C'est tout ce que je puis vous dire à ce sujet, d'abord parce que je n'en sais rien de plus, ensuite parce qu'il n'entre pas dans les intentions des pouvoirs publics de divulguer, pour l'instant, les caractéristiques de cette découverte, et je vous demande, mes amis, de ne pas trop insister sur ce point dans vos comptes rendus.

Les journalistes acquiescèrent, et le commissaire reprit le récit de ses investigations.

Beaufort, donc, ayant fait cette importante découverte, cherche, comme c'était normal, à la monnayer. Mais il est peu débrouillard : en dehors de ce qui touche à la tannerie, il ne connaît rien aux affaires. Il se confie un jour à un de ses collègues, Percy, lui demande conseil, et les deux hommes, avant de rien entreprendre, s'associent. Beaufort apporte l'invention, Percy s'occupera de l'exploitation du brevet ou de sa vente à un gouvernement quelconque. Notez que Beaufort et Percy sont des amis de … date! Ils ont … peut-être tout se serait-il bien … fort, le nommé Trélon, n'avait mis Mme Beaufort dans son jeu.

Il y eut une rumeur dans la troupe des journalistes.

— Non, mes petits, corrigea aussitôt Brisach. J'ai la quasi-certitude que Mme Beaufort a été une épouse absolument impeccable... Oui, oui, c'est ainsi, dit le commissaire, Trélon, qui avait surpris une conversation entre Beaufort et Percy, avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer de l'invention s'il réussissait à se l'approprier. Il envoûta littéralement la malheureuse femme, lui mit presque dans la main l'arme du crime et l'obligea à tuer son mari.

— Invraisemblable, commissaire ! Pourquoi eût-elle ainsi obéi à ce type.

— Les psychiatres résoudront peut-être le problème. Personnellement, j'en suis incapable, avoua Brisach.

— On peut vous poser une ou deux questions? demanda un vieux reporter qui fréquentait depuis longtemps la police judiciaire, et qui ne se … répondre... l'affaire, que Trélon avait été vu, par le vieux Rousseau, tuant Beaufort.

— Rousseau s'est trompé ou a voulu innocenter sa patronne. Il avait peut-être pressenti la réalité. Il n'a pas vu Trélon tuer Mme Beaufort a fait elle-même l'aveu de son crime. En revanche, Rousseau a vu Trélon entrer dans le bureau où gisait, mort, Beaufort et s'emparer d'un papier : l'acte d'association qui liait Beaufort et Percy.

— Vous ne pensez pas que Mme Beaufort pouvait vouloir préserver la mémoire de son second mari?

— Je ne le crois pas. Trélon est mort. Les autres protagonistes du drame sont morts aussi. Elle seule risque gros en s'accusant de ce crime. Elle le sait, et je le lui ai dit. Non, j'accepte sa version. D'autant plus que d'autres interrogatoires me l'ont confirmée.... Continuons. Voici Trélon devenu l'époux de Mme Beaufort : le crime les lie plus que l'affection. D'amour, il n'est pas question. L'intérêt, en revanche, cimente cette union … rupture du contrat. … Il s'est abouché à son tour avec un demi-fou, à la fois savant et alchimiste : Gérard, et celui-ci lui affirme que le procédé Beaufort n'est pas au point, qu'il faut l'étudier, le parfaire. Pour cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et Trélon et Percy paient...

Un inspecteur entra dans le bureau de Brisach pour lui faire signer quelques pièces.

— Ils payent, poursuivit le commissaire, jusqu'à ce que Percy soit sans le sou. Alors, il supprime Trélon. C'est le premier crime d'une série de six. Les événements se précipitent. Tous perdent la tête. Percy, qui sait que Rousseau bavarde, n'hésite pas : il supprime Rousseau, aidé en cette besogne par sa propre femme Mme Percy. Il envoie son futur gendre, le fils Beaufort, à Gérard, et c'est par miracle que le garçon s'en tire avec une demi-folie qui, fort heureusement s'apaise... A ce propos, nous voudrions savoir si Trélon n'a pas drogué Mme Beaufort, grâce aux bons offices de ce Gérard, pour la conduire à tuer … savoir, car Gérard nie tout ce qui …

» C'est à ce moment que nous faisons une descente dans le repaire de Gérard, à Vaupillon. Il nous brûle la politesse, mais Leroy est tué par le rayon « delta ». Vingt-quatre heures plus tard, Gérard supprime Percy, dans un wagon de première classe du train Le Mans-Paris. Enfin, deux aventuriers, qui ont connu, je ne sais comment, l'invention de Beaufort, veulent l'acheter à Gérard : il les supprime dans un petit logement de la rue Chanoinesse. C'est fini. Mme Beaufort et Gérard sont en prison, Mme Percy, qui a tenté de s'empoisonner ici, est à l'hôpital. Le juge d'instruction s'occupera d'eux. Je n'ai plus rien à voir dans tout cela. »

D'autres questions fusèrent encore. On voulait savoir grâce à quels procédés, avec quelles drogues Gérard déréglait l'état mental de ses victimes. Brisach répondit.

— Les experts travaillent. On croit que ce sont des poisons mexicains... Vous saurez ça plus tard, quand l'affaire viendra aux assises.

Les journalistes s'enfuirent vers leurs rédactions : les rotatives n'attendent pas. Brisach se mit à compulser des dossiers, négligés depuis … guère satisfait de lui-même. D'abord, il n'avait pas pu empêcher la mort du brigadier Leroy. Ensuite, il se reprochait d'avoir, dès le début de l'enquête, manqué d'audace : « Si j'avais fait arrêter Percy tout de suite.... » se disait-il.

Une fois de plus, un inspecteur passa la tête par la porte entrebâillée, et dit à voix basse :

— Les petits sont là, patron...

— Ah ! qu'ils entrent.

C'était Pierre Beaufort, et c'était Irène Percy.

— Vous voilà, mes enfants, dit le commissaire. Eh bien ! Vous avez bonne mine tous les deux ; j'en suis heureux pour vous. Pourtant, votre calvaire n'est pas terminé. Il faut que je vous explique toute l'affaire, comme je viens de le faire pour les journalistes. Ça, mon enquête est terminée.

Brisach n'est pas que peu embarrassé pour annoncer aux jeunes gens que leurs mères étaient toutes deux sous le coup des plus graves accusations. Mais le récit du commissaire ne … Pierre et Irène.

(A suivre.)